Le Mégaphone

Le porte-plume des porte-voix

N° 29 — Le bulletin d'ADVOCACY FRANCE — FEVRIER - MARS 2007

EDITORIAL

Ecrire l'éditorial du Mégaphone, juste avant les élections présidentielles tient de la gageure : Comment faire politique, sans rentrer dans le jeu politicien ? Saluons au passage la manifestation unitaire des associations de personnes nées sous X, ce samedi 10 février sur l'Esplanade des droits de l'Homme, manifestation de revendication du " Droit à l'identité " Ceux là sont si proches de moi.

Ce numéro est centré sur la Convention de l'ONU sur les droits des Personnes Handicapées qui représente une avancée juridique incomparable notamment pour les personnes sous tutelle et curatelle.Nous devons demander à des juristes comment l'utiliser face à la loi française, à l'exception française, voir comment l'utiliser pour faire évoluer la loi. Et puis l'actualité nous a mis face à la question de la contrainte, dont la banalisation nous ferait oublier qu'avant d'en arriver là, il faut être bien sûr d'avoir épuisé toutes les possibilités du dialogue .C'est si facile de dire que l'autre est fou et de se barricader derrière ses certitudes, plutôt que de chercher à entendre sa souffrance Enfin,ce numéro29 fera la place à la vie toujours si riche de l'Association , en préparation de son Assemblée Générale

MOT DE LA PRESIDENTE

Ce fut un début d'année riche avec la proposition de constitution pour les personnes handicapées à l'ONU. Nous avons décidé avec le gfph de présenter une lettre au futur président(e), président(e) de la France pour souligner les questions sur lesquelles nous aimerions mieux qu'il se penche. Pour nous, il demeure trois points importants : la question des tutelles, de l'autonomie et l'accès à l'éducation pour tous et toutes.

En effet sur la question des tutelles et curatelles il demeure une question fondamentale telle que la reconnaissance de nos droits civiques qui à mon sens sont inaliénables ainsi que la liberté de choix de son tuteur ou curateur. Ceci dans le respect des droits fondamentaux de liberté. Nous demeurons des citoyens quoiqu'il arrive et nous sommes encore en droit de choisir pour nous mêmes.

L'autonomie elle doit être un maximum favorisée pour tous quelque soit le degré de difficulté. La différence pour nous c'est comment compenser nos handicaps. Les seules personnes qui peuvent répondre c'est nous mêmes et nous seules. Nous sommes acteurs de nos vies et nous sommes libres de décider.

L'accès à l'éducation pour tous c'est aussi un droit fondamental. Sans éducation pour nous mêmes en respectant nos rythmes et nos spécificités qui à mon sens sont une richesse pour les autres enfants nous n'aurons pas accès à la vie ordinaire. La peur est créée par la méconnaissance du handicap, ce n'est qu'avec le brassage que nous casserons l'esprit communautariste de certains handicapés eux- mêmes.

Florence Leroy.
Présidente d'advocacy France

SOMMAIRE

EDITORIAL, mot de la présidente,	**Page 1**
Rapport sader 2006	**Page 2**
Plaidoyer pour les humains !	**Page 3**
Vie des dr : caen	**Page 4**
Vie des dr : paris	**Page 5**
La convention de l'ONU :	**Page 6, 7**
Vie des dr : perpignan	**Page 8**
Vie des dr Rouen	**Page 9**
Advocacy dans l'actualité	**Page 10**
Congrès, festivals et Diverses manifestations en santé mentale	**Page 11**
Photos et bulletin d'adhésion	**Page 12**

Rappel: préparation du 3ème forum pour une politique citoyenne en santé mentale : Choisir sa vie (l'égalité des chances pour une vie indépendante)

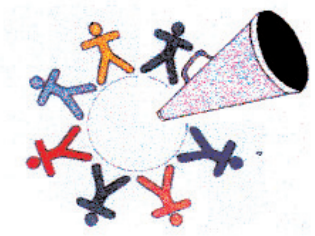

ADVOCACY - France
Association d'usagers en santé mentale
5 Place des Fêtes 75019 Paris
tél/Fax 01 45 32 22 35
advocacy.France@wanadoo.fr
www.advocacyfrance.com

DELEGATIONS REGIONALES

ADVOCACY-Paris île de France et Espace Convivial Citoyen
5 place des Fêtes 75019 0146071818,
advocacy.paris@wanadoo.fr

ADVOCACY-Caen Basse Normandie
1018 Gd Parc 14200 Hérouville St Clair
02 31 94 70 25
advocacy.caen@free.fr
Espace Convivial Citoyen de CAEN
5 rue Singer 14000 CAEN 0231861179

ADVOCACY-Perpignan-Pyrénées Orientales - Espace Convivial Citoyen-C/CHA 7, boulevard Wilson 66000 Perpignan **06 17 43 08 73**
advocacy66@wanadoo.fr

ADVOCACY-Rouen-Haute Normandie
Maison des Associations- BL-37
11 avenue PASTEUR 76000 ROUEN
advocacy-rouen@hotmail.fr
06 89 35 76 25 ou 06 33 01 72 40

Le jour où ceux qui ont perdu l'habitude de parler seront entendus par ceux qui ont coutume de ne pas écouter, de grandes choses pourront arriver !

RAPPORT DU SOUTIEN À L'ACCÈS AUX DROITS ET RECOURS

NOMBRE DE DEMANDES AU 20 DECEMBRE 2006 :

	245	Soit 25 personnes par mois
H :	108	
F :	128	
Familles :	19	

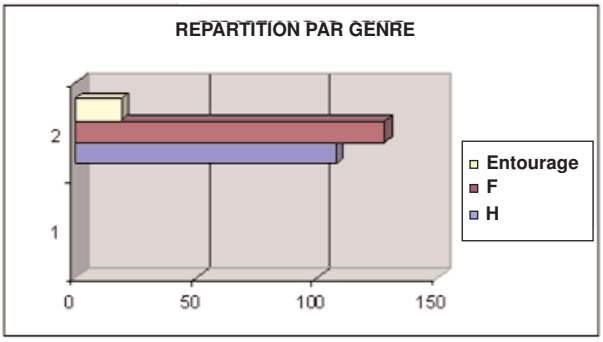

ORIENTÉES PAR :

UNAFAM	45	PUB ADV ET ECC	39
France DEPRESSION	35	INCONNU (BOUCHE A OREILLE USAGERS)	36
FNAPSY	29	CMP/MED /AS	22
PARTENAIRES ASSOCIATIFS	15	ELUS	5
		Arhif/ MDH/PLATFPH/MUSA/ IMPRO/SAVS	14
		CHRS/SYNDICAT/	5

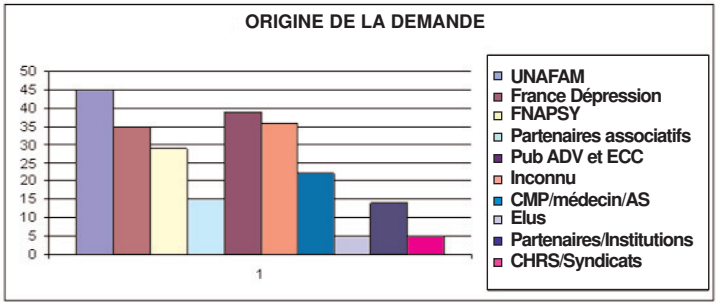

PROVENANCE :

Paris	101
Région Paris	70
Province	65
Europe	4
Inconnue	4

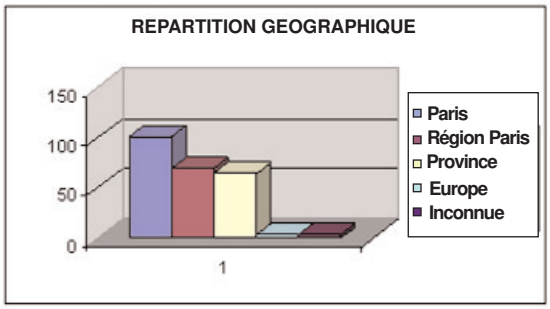

CONTACT

RDV	101
TELEPHONE	128
MAIL	4
COURRIER	5

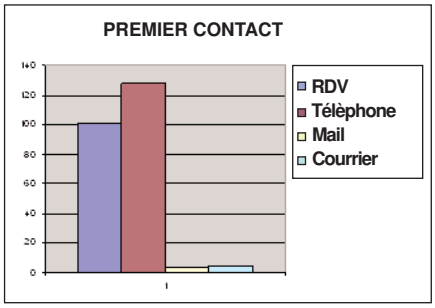

LES PROBLEMES TRAITES

Mesure de protection	38
Autour de l'hospitalisation	37
Dettes	19
Divorce/Pens alimentaire/Garde enfants	6
Recours DEC MDH/SS	17
Infos droits	18
Expulsion/logement/Aide ménagère	25
Autour du travail (DT comité méd/ESAT)	18

HARCELEMENT

Travail	8
Voisin	5
Problèmes orientation/Suivi	8
Recherche thérapeutique/médecin	14
Médiation famille/équipe médicale	10
Médiation ADM/Sociale	14
Maltraitance institutionnelle/Famille	3
Problème consommation/Banque/ Crédit/Travaux/Achat	16
Procédures judiciaires	23

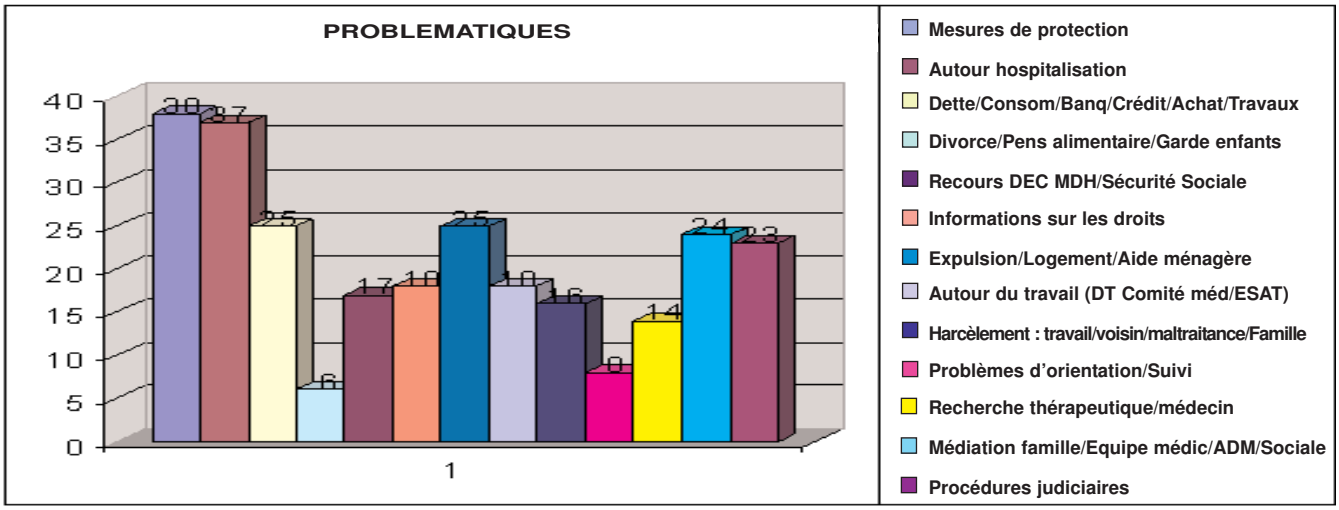

Vie de l'association

PLAIDOYER POUR LES HUMAINS QUE NOUS SOMMES

" Coup de gueule " de la Présidente ADVOCACY PERPIGNAN P.O

Au-delà de toutes formations qualitatives mais surtout chères pour une association d'usagers dont les objectifs sont : le mieux être des usagers et non pas celui des professionnels qui ont tout loisir sans discrimination de se former au sein de leur fonction tout au long de leur carrière, nous faisons une intégration/inclusion/réhabilitation ENTRE PAIRS avec beaucoup d'expérience humaine, moins de "blabla" et au plus près des adhérents au quotidien.

A mon sens, l'efficacité de terrain et de proximité prime sur des formations qui au bout du compte enrichissent les organismes de formations mais ne profitent pas toujours (et même assez rarement) aux personnes directement concernées surtout si les " encadrements " de tous poils sont dans une logique de : je fais tout pour eux, mais je ne les informe pas de mon tout beau savoir tout neuf…car je les approche avec une lunette aiguisée mais " que j'utilise pour mon confort de compréhension…. Quant au leur, en ont-ils besoin ?? "

Cette réflexion n'engage que moi, MAIS si depuis le temps que je vis les difficultés psychiques, tous ces bons plans étaient mis en place, le système d'assistance (trop enfermant) serait moins lourd pour les usagers, ce qu'il faut c'est se libérer des chaînes (LE CHEVAL BLEU, de Basiglia a plus de trente ans et n'a pas fait beaucoup de petits chez nous) et la liberté de la vie c'est celle que l'on s'octroie alors après on peut commencer à ETRE…
L'accompagnement tel que je l'imagine est celui qui est concret effectif et quotidien, tout ce qui se fait dans une salle de classe par des professionnels " psy qqchose " à des milliers de kms est pur SNOBISME et ne valorise que celui qui s'enrichit sur le dos des " malheureux " en se faisant bonne conscience…

Notre action " pair-émulation " est à développer en partenariat soit, mais en acteurs, auteurs de nos vies et dans l'échange et le partage d'actions et de rencontres, dans des lieux ouverts et ordinaires de la cité, au plus près de notre citoyenneté accessible à tous par notre simple volonté de protéger nos particularités, différences et richesses de cœur, d'esprits, d'imagination, d'envies, de rires (et de peines aussi) et tout ce ciment constructif des actes simples de la vie : parler, manger, dormir, tout ce qui nous pose problème à nous les mal-adaptés, les fragiles, les vulnérables, les difficiles, les non acceptant, les empêcheurs de tourner en rond et de se laisser enfermer dans un schéma fait par d'autres, les sensés ? les normaux ? uniquement parce qu'il est " dérangeant " de ne pas travailler, de ne pas dormir, de ne pas être dans le moule (fait par qui d'ailleurs ???)

Merci à tous les adhérents de venir m'offrir vos sourires, vos talents, votre sens du non-sens, vos remises en question qui dérangent, vos doutes, vos regards profonds et purs qui traduisent nos désarrois devant un monde figé, stéréotypé, fermé, peureux. La reconnaissance de ce que nous sommes ne s'apprend pas dans vos livres mais dans nos cœurs et nos attentes à fleur de peau, de paroles et d'actes qui sont si proches de vous mais que tout un chacun n'est pas en capacité d'entendre ; Les sourds, les handicapés de la vie sont ceux qui veulent gommer nos différences et non pas vivre avec nous dans le voisinage au point de nous envoyer " paître au fond d'un bois " faute de savoir partager l'herbe d'un même pré, l'air et la lumière des " illuminés " sont-ils si rayonnants que vous vous en protégez…

Vivons les uns avec les autres, n'ayez plus peur de nous croiser et de nous reconnaître sur le trottoir, en dehors des murs et des salles de formation, regardez nous avec tendresse, c'est ce dont nous manquons le plus : aimez-nous et nous vous aimerons pour ce que vous êtes, des êtres humains comme tout le monde à qui tout peut arriver y compris la maladie certes pas contagieuse mais qui peut ne pas vous épargner.

Alors, le jour où à votre tour vous serez hospitalisé au fond de votre lit, attaché, médicamenté, vous souviendrez-vous de nous ?? Viendrez-vous plus facilement nous rencontrer dans nos lieux associatifs ?

N'attendez pas d'être de l'autre côté pour nous rejoindre, partager dès maintenant votre quotidien, vos loisirs, vos repas, vos talents avec nous, laisser tomber vos " blouses blanches " et vos titres de fonction. Votre savoir scientifique ne doit pas vous écarter de votre statut d'humain, pensez à nous autrement qu'en lisant des statistiques et derrière chacun de nous voyez les hommes et femmes que nous sommes….

D. LAURENT

LA VIE DES RÉGIONS
CAEN BASSE-NORMANDIE

Maison du handicap, beaucoup de publicité pour peu de résultats…

Peut-on encore penser qu'une nouvelle loi puisse en remplacer une autre pour arriver à une forme de statu quo ? Pourquoi décentraliser les pouvoirs ?… Pour donner des illusions ?... L'effet d'annonce sur la loi concernant l'égalité des chances et la participation citoyenne des personnes handicapées est une belle philosophie, mais dans le concret une coquille vide… Aujourd'hui c'est mon impression personnelle et celle d'un militant associatif. Tout ceci se traduit par le traitement des dossiers en retard malgré la bonne volonté et le professionnalisme du peu de personnel embauché à la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados. Je peux en témoigner grâce à ma présence dans la commission des droits à l'autonomie.

En effet, le concept d'un guichet unique est une belle idée mais reste néanmoins utopique. Comment informer, orienter, prendre du temps avec les personnes reçues dans cette structure quand la préoccupation des accueillants est leur manque de disponibilité ? Si il y a une volonté de la part des salariés, il leur faut néanmoins arriver à une grande polyvalence tout en étant rapides par manque de moyens, je leur tire donc mon chapeau. En tant que syndicaliste, je souhaite tout de même tirer la sonnette d'alarme, de belles idées c'est bien, mais une bonne mise en œuvre, c'est mieux pour tout le monde.

Si le handicap est une des priorités des politiques il n'en reste pas moins de se poser des questions sur le retard pris en matière des différents décrets de cette loi qui ne sont toujours pas sortis des placards. On peut comprendre que la préoccupation des élections à venir soit le souci prioritaire actuel de nos politiciens. Mais malgré cela notre militantisme associatif est présent dans ce dispositif et n'est pas des moindres pour représenter les personnes souvent pour des décennies.

Le ministre de l'intérieur qui a participé à la mise en place de cette loi n'en est pas moins aujourd'hui, dans ses comportements, à une régression sur le fait que la souffrance psychique ait été reconnue comme un handicap à part entière. Mélanger une réelle souffrance au problème de délinquance mérite un débat un peu plus élevé que des lois tous azimuts.

Il est important pour toute association d'être vigilante sur notre présence dans les débats à venir car quand on est capable de tous comportements au niveau d'un ministère, imaginons ce qui pourrait se passer à plus long terme…
Ceci est un combat qui me donne personnellement encore plus envie d'être présent sur le terrain et concernant l'avenir de notre sort. Oui, porte-parole je veux l'être, mais avec le concours de vous tous.

Etre citoyen c'est respecter la parole de tous, encore plus des personnes vulnérables.
Mesdames et messieurs les élus, avant toute décision ou tout projet, consultez les experts du handicap, nous-mêmes, et on reparlera de politique citoyenne.

Coup de gueule d'un militant associatif, Président d'Advocacy Basse-Normandie.

Dans le prochain mégaphone, témoignage de l'histoire de Patricia qui vient de nous rejoindre…
Pour en savoir plus, adhérez à notre association, vous serez les bienvenus.

Philippe GUERARD

ARTS PLASTIQUES

MARCHE DE NOEL

REPAS DE NOEL

LA VIE DES RÉGIONS
PARIS ÎLE DE FRANCE

Edito de l'Echo des repères par Krystoff MALVOISIN Président d'Advocacy Paris Île-de-France

A propos de Toi et Moi en fête .
(Avec le collectif urbanités et le comité des fêtes inter-associatif qui naît autour de la fête, comme pratique inclusive et citoyenne sur un quartier).

Nous avons organisé une fête de quartier dans la salle des fêtes de la mairie du 19ème arrondissement, le 28 février 2006. ce fut enrichissant pour toutes les personnes qui y ont participé puisqu'elle a permis de réunir des personnes avec des parcours différents (des personnes concernées par la santé mentale et l'exclusion, des professionnels, des habitants, des élus, …). Ce qui a montré que l'on peut vivre ensemble malgré nos différences et que l'on peut s'entraider et se nourrir de ses différences. Alors, regardons- nous les uns les autres avec toutes nos ressources et nos possibilités pour réussir à construire ensemble nos projets. Echangeons nos forces pour nous soutenir en cette nouvelle année 2007.

Cette fête est le fruit d'une réalisation collective basée sur une entente. Elle s'est élargie et s'est communiquée à plus de 200 personnes présentes lors de la fête. Ce qui montre que l'on peut faire la fête ailleurs, permettre à d'autres de parler, d'être entendu, écouté, d'avoir une parole et une gestuelle prise en compte par différents modes d'expressions (théâtre, danse, …).

Cet accès à ces nouveaux modes de communication nous ouvre aux univers de chacun, nous évite de laisser des personnes à l'écart, seules. Continuons à travailler pour que chacun soit toujours inclus dans ce que nous faisons !

Il me paraît intéressant que nous puissions continuer à élargir nos liens et à proposer nos actions dans d'autres lieux pour nous ouvrir. Ayons le courage de nous confronter au fait d'aller vers l'extérieur. L'investissement de tout le monde a permis de faire vivre cette fête et de nous dévoiler les compétences de chacun. J'ai vu dans les yeux de chaque personne la lumière qui nous a éclairés pour être les uns pour les autres agréables, pour ne pas être seul et pour partager entre amis ce moment. Partageons davantage en nous investissant pour l'Arc En Cielage et le 3ème forum pour une politique citoyenne en santé mentale.

Aidons - nous tous et respectons la personne telle qu'elle est !

Ensemble pour agir ! ! !

10 ans d'Advocacy France

La journée du 21 octobre 2006 était riche en évènements et en émotions. Cette

journée célébrait les 10 ans d'existence d'Advocacy France. Il y a eu plusieurs manifestations artistiques :

Une première représentation théâtrale animée par la troupe des OVNICIENS d'Advocacy Paris. Elle mettait en avant l'apport positif d'Advocacy en faveur des personnes enfermées dans leur solitude. D'une lampe surgit un Génie qui exauce les vœux de trois personnages qui portent un masque blanc. Malgré leur inexpression, l'émotion était vive, grâce aux regards et aux jeux corporels des acteurs. Chaque masque dégageait une sensation de pureté et d'anonymat. Les trois personnages étaient en détresse, seuls dans le désert, appelant à l'aide. Leur appel a été entendu par le génie qui exauça leurs vœux en adoptant une attitude assurée et souriante. Le génie symbolise le pouvoir d'Advocacy de soutenir, de trouver la force de sortir de l'impasse, de rompre l'isolement. Le désert, quant à lui, symbolise les grandes capitales dans lesquelles la solitude est un fléau dont on souffre. Lorsque les personnes retirent leur masque, elles se découvrent face au génie, à Advocacy où elles sont accueillies. Advocacy les met en confiance et leur permet de se découvrir, sans se découvrir tout en se découvrant. Tout en retrouvant la philosophie d'Advocacy, qui est de rassembler des gens touchés par la solitude, les spectateurs se sont pris au jeu en faisant tomber le masque. L'illusion créée par la pièce reflète la réalité d'Advocacy. Si Advocacy délivrait des oscars, chacun des acteurs aurait été primé, avec tous ceux qui ont participé à l'élaboration de la pièce (metteur en scène, décoratrice, scénaristes,…).

Dans un tout autre style, la deuxième représentation théâtrale, animée par la troupe d'Advocacy Perpignan, était ludique et joviale. Elle tournait en dérision le microcosme et les facéties de la psychiatrie. Les acteurs ont lu un texte qui dévoilait la folie sous un autre jour. Leurs mouvements, très alertes, ont permis de clôturer leur représentation par une ouverture lorsqu'ils ont invité les spectateurs à entrer en scène et à entrer naturellement dans la danse. Le charme a opéré et tout le monde s'est prêté au jeu. La folie est enfin douce !

Nous avons continué la journée en visionnant deux films : l'un sur la vision des membres d'Advocacy Caen sur le système de la psychiatrie et l'autre sur la formation à la pairémulation et à la pairadvocacy. Le premier film prenait la forme d'un débat, issu de la dynamique d'un groupe, sur le thème : " Comment éviter les ghettos mentaux tout en restant soi-même ? ". C'était fort intéressant car la discussion nous a amené à réagir sur ce qu'est la santé mentale. Ce film autobiographique présentait quatre personnes qui parlaient de leur parcours en psychiatrie. Ce qui pose la question : " Comment s'en sortir et retrouver sa place dans la société lorsqu'on sort des murs ?". Grâce à l'aide des usagers d'Advocacy et de Thierry, le caméraman à la base de ce projet de court-métrage, un film a pu être réalisé, conçu et diffusé. Il a un effet positif, bénéfique et porte plein d'espoir. Ensuite, les membres des quatre ECC se sont mêlés les uns aux autres lors d'un apéritif partagé suivi d'un repas convivial oriental où le couscous coulait à flot. Nous avons également savouré de très bonnes crêpes et les spécialités de chaque région (turron,...), Nous nous sommes régalés tant lors de cette dégustation que lors de la soirée dansante qui a suivi. Nous avons été ravis d'enfin rencontrer les membres d'Advocacy qui font vivre la convivialité entre les régions.

L'équipe de l'ECC ADVOCACY PARIS IDF Echo des repères 02/07

LA CONVENTION DE l'ONU
SUR LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES
Projet de Convention relative aux droits des personnes handicapées

Préambule (extraits)

Les États Parties à la présente Convention,

a) Rappelant les principes proclamés dans la Charte des Nations Unies selon lesquels la reconnaissance de la dignité et de la valeur inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

b) Reconnaissant que les Nations Unies, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ont proclamé et ont convenu que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune,

c) Réaffirmant le caractère universel, indivisible, interdépendant et indissociable de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales et la nécessité d'en garantir la pleine jouissance aux personnes handicapées sans discrimination,

d) Rappelant … la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention contre la torture etc

e) Reconnaissant que la notion de handicap évolue et que le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres,

f) Soulignant qu'il importe d'intégrer la condition des personnes handicapées dans les stratégies pertinentes de développement durable,

g) Reconnaissant également que toute discrimination fondée sur le handicap est une négation de la dignité et de la valeur inhérente à la personne humaine,

h) Reconnaissant en outre la diversité des personnes handicapées, etc,etc

Article 1 : Objet

La présente Convention a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque. Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Article 3 : Principes généraux

Les principes de la présente Convention sont :

a) Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes;

b) La non-discrimination;

c) La participation et l'intégration pleines et effectives à la société;

d) Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité;

e) L'égalité des chances;

f) L'accessibilité;

g) L'égalité entre les hommes et les femmes;

h) Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Article 4 : Obligations générales

Les États Parties s'engagent à garantir et à promouvoir le plein exercice de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées sans discrimination d'aucune sorte fondée sur le handicap. À cette fin, ils s'engagent à :

a) Adopter toutes mesures appropriées d'ordre législatif, administratif ou autre pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la présente Convention;

b) Prendre toutes mesures appropriées, y compris des mesures législatives, pour modifier, abroger ou abolir les lois, règlements, coutumes et pratiques qui sont source de discrimination envers les personnes handicapées;

c) Prendre en compte la protection et la promotion des droits de l'homme, des personnes handicapées dans toutes les politiques et dans tous les programmes;

d) S'abstenir de tout acte et de toute pratique incompatible avec la présente Convention et veiller à ce que les pouvoirs publics et les institutions agissent conformément à la présente Convention;

e) Prendre toutes mesures appropriées pour éliminer la discrimination fondée sur le handicap pratiquée par toute personne, organisation ou entreprise privée;

f) Entreprendre ou encourager la recherche et le développement de biens, services,

...

LA CONVENTION DE L'ONU

L'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 13 décembre 2006, d'une " Convention pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes avec des incapacités (Persons with disabilities) "pose finalement aujourd'hui les bases légales qui doivent permettre aux personnes qui connaissent une ou des restrictions de leurs capacités, d'exiger de leurs gouvernements les moyens "d'autonomie, d'autodétermination, d'inclusion, d'égalité " qui leur sont nécessaires au nom de " leur droit à exister de façon différente." (2)

Depuis les années 1980, l'éclairage et les changements apportés par le mouvement des personnes handicapées, a permis de passer en quelques années d'une approche principalement influencée par le modèle médical et génératrice de réadaptation, à une approche globale basée sur les Droits de l'Homme et génératrice de transformations sociales.
Répondant aux pressions continuelles de l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées (OMPH)(1), appuyées rapidement par d'autres ONGS, dont le WNUSP (World Network of Users and Survivors in Psychiatry) les Nations Unies s'engagent peu à peu pour inclure la protection des Droits de l'Homme pour les personnes handicapées dans le Droit international.

Qu'est-ce qu'une " Convention "?

Une " convention " est une entente écrite, juridiquement contraignante, entre deux ou plusieurs pays. Les conventions sont aussi appelées "traités". Quand une convention a été " adoptée " (c'est-à-dire qu'elle est maintenant ouverte aux pays qui désirent s'y joindre), les pays peuvent choisir d'y adhérer ou non. Quand ils y adhèrent, ils deviennent des " États parties "et doivent se conformer aux obligations décrites dans la convention. Quand un nombre suffisant de pays sont devenus États parties, la convention " entre en vigueur " - c'est-à-dire qu'elle devient active - et les États parties doivent alors prendre les mesures nécessaires pour remplir leurs obligations telles que décrites dans la convention. Plusieurs conventions sont en vigueur à l'heure actuelle. Elles couvrent un grand nombre de sujets, y compris le commerce, l'environnement, les armes, la paix et les Droits de l'Homme.

En signant cette Convention, les Etats Parties choisissent d'agir dans le cadre de politiques transversales qui dirigent vers l'élaboration, non pas de Lois spécifiques comme la Loi Française du 11 février 2005, mais plus globalement vers un engagement interministériel qui implique tous les responsables de l'Etat ; L'objectif visé étant que l'ensemble des normes produites prenne en compte les besoins de tous les citoyens
… quelles que soient leurs capacités.

On imagine difficilement que la France, membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU, ne signe pas cette Convention, mais alors sa législation viendrait contredire cette Convention. Pour pouvoir signer ne resterait alors que la possibilité de changer la Législation avant la signature. Cette Convention met aux normes internationales des principes que nous défendons depuis plus de 10 ans. Nous devons nous saisir de cette opportunité pour obtenir l'application en France de ces principes.

En quoi cette convention est-elle en contradiction avec la législation française?

L'article 12 affirme très clairement : "Les Etats Parties reconnaissent que les personnes handicapées jouissent de la capacité juridique dans tous les domaines, sur la base de l'égalité avec les autres".
Ceci est clairement en contradiction avec les mesures de tutelle et de curatelle en cours actuellement, mais aussi envisagées dans le projet de loi sur les tutelles (même si celui-ci présentait une avancée par rapport à l'ancien système).

En quoi cette Convention nous permettait-elle de défendre le droit à une pleine citoyenneté ?

l'article 19 affirme le droit de choisir son lieu de résidence,

l'article 21, la liberté d'expression,

l'article 23 "le droit de se marier et de fonder une famille sur la base du libre et plein consentement des futurs époux",

les articles 24, 25,27,28,29 et30 définissent comme intangibles le droit à l'éducation, à la santé (et le consentement éclairé), au travail, à des conditions de vie décentes, à la participation à la vie civique et à la vie culturelle,

l'article 26 enfin, en mettant l'accent sur la nécessité des mesures d'accompagnement, insiste sur l'entraide entre pairs pour permettre l'autonomie.

LA VIE DES RÉGIONS

ADVOCACY PERPIGNAN PYRENEES ORIENTALES

Janvier 2007, numéro°1

Le Cheval Bleu

Sommaire :

L'Editorial
Le Billet d'Humeur
Interview de notre Peintre
Quelle Asso !
Le Cheval Bleu de Trieste
Handicap et Animaux
Les Niouzes

"Alors qu'il marchait à l'aube sur la plage, le vieux vit devant lui un jeune homme qui ramassait des étoiles de mer et les jetait à l'eau.
Il finit par le rejoindre et lui demanda pourquoi il agissait ainsi.
Le jeune homme lui répondit que les étoiles de mer mouraient s'il les laissait là jusqu'au lever du soleil.
« Mais la plage s'étend sur des kilomètres et il y a des millions d'étoiles de mer, répliqua-t-il. Quelle différence cela va-t-il faire ? »
Le jeune homme regarda l'étoile de mer qu'il tenait dans sa main et la lança dans l'écume.
Il répondit :
« Cela fera une différence pour celle-ci. »"

Edito

Il était une fois… C'est ainsi que commençaient les belles histoires, celle-là ne fait pas exception à la règle, bien qu'elle s'apparente davantage à un article.

Alors? Privilège ou baptême du feu, plaisir d'écrire ou casse-pipe assuré? Je m'interroge sur l'ordre de mission de la Présidente …Me voilà donc seul devant cette feuille blanche pour « le Cheval Bleu.» . Ces deux mots me rappellent les dessins d'enfants pleins de naïveté et d'imagination suspendus aux murs des classes maternelles.

Bref, je m'appelle Marco Cavallo. J'ai été dressé, dans une cour d'asile à Trieste en 1974 sur l'impulsion du maître des lieux, Franco Basaglia, psychiatre mais surtout précurseur de génie. Des hommes et des femmes enfermés pour «siècles» m'ont poussé vers la sortie. Je sentais un air de révolution tranquille sous ma carapace de carton. A l'inverse de mon ancêtre le Cheval de Troie, j'abandonnais les murs d'enceinte recouverts d'inscriptions dont je partageais le sens. Il était question de slogans : «liberté est thérapeutique» écrivaient-ils en guise de graffitis. Quel symbole!

Mes premiers pas à «l'air libre» étaient une véritable délivrance. Mes créateurs me considéraient comme un emblème. Je devins, moi une sculpture, l'objet d'une vraie procession populaire à travers les rues calmes de la ville.
Sur les visages emplis de curiosité je sentais que l'instant était exceptionnel dans l'histoire de l'Italie. Un homme avait osé…et des êtres humains voués à l'exclusion, au rejet, à l'indignité, avaient envahi pacifiquement la cité…

Il sera une fois…. Car enfin viendra le jour où le fantôme de ce cheval de « fous» franchira les Alpes pour combattre, abattre, éliminer, surpasser vos préjugés, vos réticences, vos tabous, vos mentalités et détruire définitivement les remparts de vos hôpitaux, vestiges d'un autre âge pour une société bien pensante aux airs protecteurs mais qui ne sait rien de l'enfermement, des privations, des carences…
Alors aujourd'hui, interrogez-vous, car demain nous serons déterminés à prendre la clef des champs, comme un certain Cheval Bleu et retrouver ainsi notre statut de citoyen et notre choix de vie.

Chevaleresquement vôtre , Marc

Comité de rédaction : Domi, Etienne, Fabienne; Karim, Marc, Patrick...
ADVOCACY PERPIGNAN PYRENEES ORIENTALES
7 Bld Wilson 66000 Perpignan 06 17 43 08 73
advocacy66@wanadoo.fr www.advocacy66.org

LA VIE DES REGIONS

ROUEN HAUTE -NORMANDIE

RAPPORT D'ACTIVITES 1er septembre 2005 31 Août 2006

◆ Elaboration d'un règlement de l'association Advocacy-Rouen qui n'a pu être encore validé par le conseil d'administration, celui-ci n'étant pas encore créé à ce jour.

◆ Nous avions commencé à travailler sur un projet d'insertion sociale et professionnelle avec le Nouveau Monde. Nous avons dû cesser pour l'instant, pour deux raisons :

- Le taux faible de retours du questionnaire que nous avions envoyé par l'intermédiaire du Nouveau Monde et du CHSR (une centaine de retours sur 3000 envois).
- M. Bouland, notre référent sur ce projet, s'est désengagé faute de temps.

◆ Advocacy-Rouen commence à être un peu connue par les pouvoirs publics. Le CCAS de Rouen nous a demandé, de sa propre initiative, des plaquettes d'information pour ses travailleurs sociaux. Nous sommes en bons termes réciproques avec la DDASS, Mme Outtier, directrice de la MDPH, M. Foubert, conseiller général de Rouen et responsable de la commission départementale des personnes handicapées, la mairie et plus particulièrement M. Chabert, conseiller municipal en charge du handicap, le CHSR… même s'il reste encore quelques confusions avec le Nouveau Monde et Advocacy-Rouen Haute Normandie.

◆ Nous avons déposé un dossier, en avril de cette année, de demande de partenariat avec le Comité de Coordination des Associations de personnes handicapés de Haute Normandie. Suite à quelques retards indépendants de notre volonté, notre demande n'a pu être examinée à ce jour.

◆ Nous participons au travail du projet "LUCIDE" de lutte contre les discriminations, manifestation locale du projet européen "EQUAL" de lutte contre les discriminations. Nous sommes présents dans les groupes suivants :

- Le logement, par l'intermédiaire de M. Héron, président de l'association " Vivre Ensemble ",
- Le droit et l'accès au travail grâce à M. Bouland et Mme Marie, membres d'Advocacy-Rouen Haute Normandie,
- L'éducation et la formation grâce à Melle Villon.

◆ Toutes les délégations régionales d'Advocacy-France ont donné leur avis et leurs suggestions sur le projet de loi sur la réforme des tutelles. Nous avons travaillé en concertation avec nos référentes de l'AFTOC et de France Dépression Normandie.

◆ La DDASS va nous verser une somme de 75 000 € pour le fonctionnement 2006 de notre Espace Convivial Citoyen. Nous avons reçu la réponse de M. Claude Girard, responsable G.E.M. à la DDASS, fin juillet.

Petites nouvelles fraîches en février 2007

● Nous allons enfin ouvrir notre ECC courant mars. Nous avons déjà de nombreuses demandes en plus des membres de notre collectif. Tout le monde a hâte qu'il ouvre et de pouvoir se l'approprier.

● Nous sommes en train de créer un réseau inter associatif départemental. Pour l'instant, personne n'est contre. Une association est complètement partie prenante. Une deuxième commence à bien mesurer l'intérêt de travailler en réseau. Nous allons bientôt en rencontrer une troisième. Notre collectif est entièrement impliqué, puisque nous travaillons déjà en réseau avec eux de façon informelle.

ADVOCACY DANS L'ACTUALITE

LA CNR SE MOBILISE

Les Réseaux ont une histoire. Depuis maintenant 20 ans ils essayent de pallier les déficits du dispositif de santé et y sont parvenus. Leur force a été leur capacité d'innover souvent dans le cadre bénévole et militant. Dans ce contexte la nécessité d'une représentation nationale et régionale des réseaux devient cruciale. Réagissez en ligne sur leur blog Innovations en santé.

Le COLLECTIF “EUROPE ET MEDICAMENT” COMMUNIQUE

Les députés et sénateurs ont permis une transposition exacte de la Directive médicament, et se sont opposés au projet du gouvernement en matière d' "aide à l'observance" des firmes pharmaceutiques.

ON NOUS COMMUNIQUE

Un appel à signer une pétition : “appel à l’insurrection des consciences, résistons au contrôle social”

ADVOCACY DANS L'ACTUALITE

POLEMIQUE A L'IPPP

Suite à la ténacité du Groupe Information Asile, le Tribunal Administratif de Paris rendait, le 22 novembre dernier, une décision que nous pourrions qualifier d'historique ouvrant expressément la possibilité pour les malades d'avoir recours à un avocat et l'obligation de faire connaître leurs droits aux plus de deux mille personnes (chiffre donné par le Préfet de Police) conduites par la police à l'Infirmerie Psychiatrie de la Préfecture de Police (IPPP). Le dispositif parisien n'en reste pas moins une procédure exceptionnelle au dispositif général, dérogeant à la loi de 90. A la suite de l'article intitulé "L'infirmerie sans garde-fous de la préfecture de police de Paris" (Le Monde du 29 décembre 2006), Pierre Mutz, préfet de police de Paris, défendait l'IPPP, la présentant comme un lieu d'hospitalisation ordinaire qui appliquait la loi de 90. Alors pourquoi cette existence dérogatoire ? Les mots même du Préfet trahissent l'amalgame entre malades et délinquants, débats et combats malheureusement récurrents (voir le projet de loi dite de “lutte contre la délinquance”) personnes représentant un danger imminent sont prises en charge par les services de police, c'est le commissaire de police, et non le maire, qui est habilité à prendre la mesure provisoire. La personne conduite à l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police (IPPP) y est examinée par un psychiatre. La confirmation éventuelle de l'hospitalisation d'office est prononcée par arrêté du préfet de police. Faut-il rappeler que l'existence même de l'IPPP est à Paris une cause évidente de l'inflation des Hospitalisations d'Office dans la capitale, comme le rappelle l'AFCAP, le syndicat des praticiens hospitaliers en psychiatrie parisienne qui avait tiré le signal d'alarme en indiquant que dans les hôpitaux psychiatriques sectorisant Paris 50 % des personnes hospitalisées étaient là sous contrainte à un jour J, et que dans ces 50 %, 20 % environ étaient sous H.O, alors même que la moyenne nationale des HSC sur le volume global des admissions était à l'époque de 13 %. Le préfet parle de l'indépendance de l'IPPP de la Préfecture de Police, alors même que ses salariés, infirmiers et psychiatres dépendent de la Préfecture de Police ! Enfin à propos de la charte d'accueil, aucune des associations soutenant la défense des patients (GIA, AFCAP, ADVOCACY) n'a rencontré de personnes à qui on ait remis une quelconque charte d'accueil, alors même que l'arrêté du Préfet de police qui instaure cette charte d'accueil fait obligation aux personnels de l'IPPP de la remettre aux personnes sous mesure d'H.O provisoire dans leurs murs (depuis 2002, nous rappelle AFCAP). L'IPPP a fait appel à la décision du Tribunal Administratif … ***à suivre***

CONFERENCE DE PRESSE SUR LA LOI SARKOZY

Le 6 février, 12 Associations représentatives en santé mentale se sont associées pour tenir une Conférence de Presse de dénonciation du projet de loi sécuritaire dit " de lutte contre la Délinquance ". Nous dénoncions dans notre dernier numéro, dans l'article " tous coupables, tous concernés " , le fait que cette Loi dans ses articles 18 à 24 vise à renforcer les mesures de privations de droits des personnes en souffrance psychique (renforcement des pouvoirs des maires en terme d'hospitalisation sous contrainte et élaboration d'un fichier). Cette conférence de presse, à laquelle nous n'avons pas été associés, dénonce à juste titre ce projet. Malheureusement, elle ne s'arrête pas là et préconise un ensemble de dispositions (et anticipe une nouvelle loi) auxquelles nous ne pourrions nous associer. Il est certain que la loi du 30 juin 1990, votée pour 5 ans (et non 10), est obsolète et contraire aux recommandations du Conseil de l'Europe en matière d'hospitalisation sous contrainte. Il est certain que les mesures de contrainte doivent **être exceptionnelles** et définies comme telles. Dans ce sens, la vieille revendication des psychiatres reprise ici, d'un seul certificat nécessaire pour une HDT, nous semble au contraire banaliser cette procédure. Plus même, elle nous semble (comme la revendication de 2 psychiatres au sein des CDHP et le projet d'affiche) révélatrice d'une certaine orientation psychiatrique. Celle-ci aboutit à faire de cette conférence la tribune pour la législation de l'obligation de soin, à laquelle nous sommes profondément opposés. Pourquoi ? Mais tout simplement parce qu'en matière de santé mentale, il ne peut y avoir soin sans **la participation active** de la personne en souffrance. (rappelons que, en médecine, on parle de la nécessité du consentement éclairé). En disant cela, nous ne nions pas que la contention puisse être nécessaire dans des cas extrêmes. Nous ne savons pas alors qui en est le bénéficiaire. Refuser le principe “chacun doit disposer du choix d'être ou non soigné”, c'est ouvrir la porte au droit à la manipulation, même bien intentionnée. L'enfer est pavé de bonnes intentions.

DES ACTIONS EN SANTE MENTALE PASSE OU A VENIR

promente austria | MHE

SANTE MENTALE EUROPE CONGRES 2007

VIENNE/ Autriche 31 Mai/2Juin 2007 (Vienne vous attend)

Pas de santé sans santé mentale, du Slogan à la Réalité

Le Congrès 2007 de Santé Mentale Europe se centrera sur les conclusions de la procédure de consultation du Livre Vert de la Commission Européenne "Améliorer la Santé Mentale de la Population" et la stratégie à venir pour les prochaines années.

L'objectif de la Conférence sera le lien et la cohérence entre les politiques européennes et leur impact sur la santé mentale de la population. Exposés, tables-rondes et ateliers donneront l'occasion de porter l'information et d'approfondir les connaissances mais aussi d'échanger les meilleures pratiques.

Les participants venant de tous les pays d'Europe seront encouragés à discuter les possibilités de développer les stratégies en santé mentale tout au long de la vie et d'initier des coopérations entre les différentes organisations et institutions travaillant sur les questions de santé mentale au niveau national et européen.

Un très agréable programme social inclura une réception à l'Hôtel de Ville de Vienne, une exposition d'Art brut etc…En plus, l'Assemblée Générale annuelle de Santé Mentale Europe se tiendra à la fin de la conférence.

Vous pouvez contribuer en envoyant vos idées pour les ateliers qui vous intéressent.

La conférence sera organisée par la Fédération Autrichienne de Santé Mentale- Pro Mente Austria- qui est une organisation fédérative membre de SME

Pour plus d'informations, contacter : office@promente-wien.at

LE JARDIN - PERPIGNAN

LE MASQUE - PARIS

COTISATION :
20 euros par an
Cotisation de soutien 50 euros

En adhérant vous recevrez
gratuitement le Mégaphone

Je souhaite juste recevoir le Mégaphone 10 € par AN

Envoyez nous suggestions, souhaits etc. ….

BULLETIN D'ADHESION 2007
ADHESION ❑
Réadhésion ❑
Nom, prénom .....
Adresse.....
.....
.....
.....
Code postal.....
Tél.....
Fax.....
E mail.....

MODE DE PAIEMENT :
Espèces ❑
Chèque bancaire ❑ CCP ❑
Virement ❑
Autre…
MONTANT
Je souhaite un reçu fiscal ❑

ARTS PLASTIQUES - CAEN

THEATRE - PERPIGNAN